**Modifications du 20/09/2024**

***Les modifications ou ajout de note au rédacteur et les modifications dans le texte apparaissent en jaune.***

1. **Modifications impactant TOUS LES CANEVAS**
2. **Page de garde :** Modification de la note au rédacteur sur la signature

**Lu et approuvé le [à compléter] par [à compléter]**

1. **Récapitulatif du marché :** Ajouter sous le tableau récapitulatif du marché de la nouvelle phrase sur l’engagement du SPW dans la démarche de responsabilité sociétale (RSO) :

Depuis 2019, le SPW s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale. Son deuxième rapport de responsabilité sociétale établi selon le référentiel GRI 2021 est consultable en [version intégrale](https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/SPW_Rapport%20RSO%20int%C3%A9gral_2023.pdf) et en [version synthétique](https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/resources/SPW_Rapport%20RSO_engagements%20du%20SPW_2023.pdf) (cette dernière reprenant les engagements pour l'avenir).

Le SPW encourage vivement ses fournisseurs de biens ou de services à respecter également les principes de développement durable dans leur gestion interne et à déployer tous leurs efforts pour les faire respecter par leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

1. **Dépôt de l’offre :** ajout du renvoi vers le tutoriel e-procurement pour les entreprises + lien à intégrer.

|  |  |
| --- | --- |
| Dépôt de l’offre et signature(s) | \*\*\*  Pour en savoir plus quant aux modalités pratiques de dépôt d’une offre électronique :   * Le [centre d’aide](https://bosa.service-now.com/eprocurement?id=kb_category&kb_id=74625e901b2c6910f333a71ee54bcb71&kb_category=b221b25c1b6c6910f333a71ee54bcb9a) e-Procurement ; * Les [démonstrations](https://bosa.belgium.be/fr/decouvrez-nos-demonstrations-et-nos-videos-dinstruction) ; * Le [tutoriel e-Procurement](https://marchespublics.wallonie.be/files/Outils/TUTO%20Entreprises%20e-Procurement.pdf) ; * En cas de besoin, le helpdesk e-Procurement :   +32 2 740 80 00 ou [formulaire de contact](https://bosa.service-now.com/csp?id=bosa_csm_unauthenticated_form&form=eproc-public-procurement-contracts)  Pour vous exercer à l’utilisation de la plateforme e-Procurement, un module test est disponible via le lien suivant : <https://demo.publicprocurement.be/>  Vous trouverez davantage d’informations sur la remise d’une offre sur le [Portail des marchés publics](https://marchespublics.wallonie.be/home/participer-a-un-marche/remettre-une-offre/comment-faire-une-offre.html).  Vous trouverez davantage d’informations sur la signature et le groupement d’opérateurs économiques à l’ANNEXE 5 : SIGNATURE DE L’OFFRE. |

1. **Annexe – Réglementation applicable :** Modification du texte et du lien vers l’AGW du fonctionnement du Gouvernement et modification du lien vers l’AGW de délégations au SPW.
2. Dispositions réglementaires applicables aux marchés du SPW

* [L’Arrêté du Gouvernement wallon du 15](https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2024/07/15/2024007511) juillet 2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;
* [L’Arrêté du Gouvernement wallon du 23 mai 2019](https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2019/05/23/2019041354/2024/12/01) relatif aux délégations de pouvoirs au Service public de Wallonie ;
* [L’Arrêté du Gouvernement wallon du 8 juin 2017](https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2017/06/08/2017204066/2023/07/01) portant organisation des contrôles et audit internes (…).

1. **Annexe – Sous-traitance :** Modification de l’annexe pour intégrer les nouvelles dispositions du Code pénal social en matière de sous-traitance.
2. Obligations du sous-traitant

Tous les sous-traitants doivent satisfaire aux exigences minimales de capacité technique et professionnelle, proportionnellement à la partie du marché qu'ils exécutent.

1. Interdictions dans le chef du sous-traitant direct

Il est interdit au sous-traitant direct :

* de sous-traiter à un autre sous-traitant la totalité du marché qui lui a été confié ;
* de conserver uniquement la coordination du marché

Sous peine de s’exposer aux sanctions prévues à l’article 184/1/3 du Code pénal social.

1. Interdiction dans le chef des autres sous-traitants

Il est interdit aux sous-traitants de 2ème et 3ème niveau de ne pas respecter la chaîne de sous-traitance dans le cadre des marchés de travaux et de services passés dans un secteur sensible à la fraude sous peine de s’exposer aux sanctions prévues à l’article 184/1/3 du Code pénal social.

1. Sous-traitance imposée

Dans les cas suivants, vous avez l’obligation de faire appel à un ou plusieurs sous-traitants prédéterminés :

* lorsque dans les critères relatifs aux titres d’études et professionnels ou à l’expérience professionnelle pertinente vous avez fait appel à la capacité de sous-traitants prédéterminés.
* lorsque l'adjudicateur vous impose le recours à certains sous-traitant.

1. **Modification impactant uniquement les canevas FOURNITURES ET SERVICES**

|  |  |
| --- | --- |
| Clause de révision du prix | Une formule permettant la révision des prix de l’adjudicataire du marché est d’application dans le cadre du présent marché.  Les modalités de révision sont les suivantes : [à compléter, notamment par la formule].  Le présent marché ne comprend pas de formule de révision des prix. |

**Clause de révision des prix :** Modification de la note au rédacteur sur la clause de révision des prix pour les canevas de fournitures et de services.

1. **Modifications impactant uniquement les canevas FOURNITURES**
2. **Durée du marché et délai d’exécution :**  Suppression des répétitions dans tous les canevas fournitures.

|  |  |
| --- | --- |
| Durée du marché et délai d’exécution | ~~Répétitions :~~  ~~Le marché peut faire l’objet de répétition(s) : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vous attribuer, si vous êtes adjudicataire du marché, l’exécution de travaux similaires dans les trois ans suivants sa conclusion.~~  ~~Les modalités de la/les répétition(s) sont les suivantes : [à compléter].~~ |

1. **Livraison :** Réintroduction dans les canevas accord-cadre fournitures de la livraison en une seule fois.

|  |  |
| --- | --- |
| Livraison | Modalités de livraison :   * Lieu(x) de livraison pour le pouvoir adjudicateur : [à compléter]. * Lieu(x) de livraison pour les PAB : [à compléter]. * Délai(s) de livraison :   L’exécution du marché se déroule en une fois.  Le délai de livraison est de [à compléter] Choisissez un élément à partir du jour suivant la conclusion Choisissez un élément.  Le délai de livraison est compris entre le [à compléter] et le [à compléter] à partir du jour suivant la conclusion Choisissez un élément.  La livraison devra avoir lieu pour le [à compléter] au plus tard à partir du jour suivant la conclusion Choisissez un élément.  Le délai de livraison ne peut pas excéder [à compléter] Choisissez un élément à partir du jour suivant la conclusion Choisissez un élément.  Le délai de livraison est celui fixé dans l’offre de l’adjudicataire telle qu‘acceptée par le pouvoir adjudicateur et prend cours à partir du jour suivant la conclusion Choisissez un élément.  L’exécution du marché se déroule en plusieurs fois.  Le délai de livraison est de [à compléter] Choisissez un élément à partir du jour suivant la conclusion de chaque commande.  Le délai de livraison est compris entre le [à compléter] et le [à compléter] à partir du jour suivant la conclusion de chaque commande.  Le délai de livraison ne peut pas excéder [à compléter] Choisissez un élément à partir du jour suivant la conclusion de chaque commande.  Le délai de livraison est celui fixé dans l’offre de l’adjudicataire telle qu‘acceptée par le pouvoir adjudicateur et prend cours à partir du jour suivant la conclusion de chaque commande. |